



## Conditions particulières d'utilisation du système d'identification 3D Secure pour les paiements en ligne effectués par carte bancaire

Les conditions particulières ci-dessous s'appliquent à l'utilisation du système d'identification 3D Secure lors des paiements en ligne par carte de paiement émise par Solarisbank AG (ci-après : Banque) :

### 1. Objet, définitions

1.1 La Banque permet au titulaire d'une carte de s'identifier au moyen du processus 3D Secure si la carte permet les paiements en ligne et si les commerçants participants proposent l'identification 3D Secure.

1.2 3D Secure (désigné par Mastercard "*Mastercard Identity Check*", et par VISA "*Verified by VISA*") est un système d'authentification pour les paiements en ligne via un numéro de transaction (ci-après : "mobile-TAN") envoyé par SMS (*Short Message Service*) par la Banque sur le téléphone portable du titulaire de la carte.

1.3 La Banque est susceptible de refuser une opération de paiement par carte en ligne si le titulaire de la carte souhaite effectuer un paiement sans utiliser le système d'identification 3D Secure chez un commerçant participant.

### 2. Conditions préalables

2.1 Chaque titulaire d'une carte en cours de validité et ne faisant pas l'objet d'une mesure de blocage bénéficie automatiquement de l'authentification 3D Secure. L'enregistrement pour ce service a lieu automatiquement lorsque la carte est activée, sans que d'autres formalités soient nécessaires. Pour utiliser 3D Secure, le titulaire de la carte doit fournir son numéro de téléphone portable à la Banque qui l'enregistre.

2.2 Afin d'effectuer une authentification 3D Secure via mobileTAN, le titulaire de la carte doit fournir un numéro de téléphone portable à la Banque par l'intermédiaire de son partenaire. Le numéro peut être modifié à tout moment.

### 3. Authentification via mobileTAN

3.1 Si le titulaire de la carte a fourni un numéro de téléphone portable à la Banque par l'intermédiaire de son partenaire comme décrit à l'Article 2, la Banque effectuera par principe une authentification via un mobileTAN envoyé par SMS.

3.2 Le mobileTAN transmis par SMS comprendra au moins six chiffres et devra être saisi pour authentifier l'opération de paiement en ligne

effectuée par carte bancaire. Les derniers chiffres du numéro de téléphone portable fourni à la Banque seront affichés à l'écran du titulaire de la carte.

3.3 La Banque envoie le SMS gratuitement. Néanmoins, il est à noter que la réception d'un SMS à l'étranger est susceptible d'engendrer des frais supplémentaires facturés par l'opérateur mobile (Itinérance).

### 4. Devoirs de vigilance du titulaire de la carte

4.1 Le titulaire de la carte doit veiller à ce qu'aucun tiers n'accède à son appareil mobile pour l'exécution d'opérations de paiement en ligne. De même, le titulaire de la carte ne doit pas communiquer d'informations confidentielles à des tiers (la Banque ne demandera pas au titulaire de la carte de s'inscrire ou de lui fournir ses données d'inscription, ni par courrier électronique ni par téléphone).

4.2 Le dispositif mobile par lequel le SMS avec le mobileTAN sera reçu ne peut pas être utilisé au même moment pour la transaction par carte dématérialisée. Dans ce cas, des canaux de communication séparés doivent être utilisés.

4.3 Le titulaire de la carte doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité du SMS, par exemple en protéger l'accès par un mot de passe. La Banque n'est pas responsable des dommages résultant de la perte, du vol ou de la transmission de l'appareil mobile et, par conséquent, de l'accès et de l'utilisation non autorisés du SMS par des tiers lorsqu'ils résultent d'une fraude ou d'une négligence grave du client.

4.4 Le titulaire de la carte doit vérifier que les données transmises par SMS sont conformes (cf. Paragraphe 3.2). En cas de non-conformité, le titulaire de la carte doit annuler l'opération de paiement et en informer la Banque.

### 5. Traitement des données et fournisseurs de services

5.1 Lors d'un paiement avec 3D Secure, le numéro de carte, la date et l'heure de la transaction, le montant de la transaction, les informations



relatives au commerçant (nom, ID, URL) et l'adresse IP à partir de laquelle la transaction a été initiée sont stockés.

5.2 La Banque est susceptible de confier à des prestataires de services externes l'exécution de l'authentification 3D Secure. La Banque peut être amenée à fournir à ces prestataires de services certaines données personnelles du titulaire de la carte (par exemple, le numéro de la carte de crédit) exclusivement dans le cadre de l'objet de la relation contractuelle. Le titulaire, accepte expressément que ses données personnelles puissent être transmises aux fins de l'identification 3D Secure.

#### **6. Désinscription**

Le titulaire de la carte peut décider à tout moment de ne plus utiliser 3D Secure en informant la Banque par l'intermédiaire du partenaire de la Banque. Après la désinscription, en principe le titulaire ne pourra plus effectuer d'opération de paiement avec des commerçants qui requièrent une authentification par "*Mastercard Identity Check*" ou "*Verified by VISA*".